

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mille vingt et un

Le 1^{er} décembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle des fêtes de Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 23 novembre 2021

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO – M. DUCOURNAU – Mme BOYRIE –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO – Mme REBIFFÉ–Mme CHINIARD-
Mme CORREIA

Commune de Lugos : Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU -Mme DOSBA – M. ANTIGNY - M. BAUDE – Mme DUFOURCQ
Mme DANIEL- Mme HEURTAUT – M. TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. LOUAAZIZI

absent excusé

Commune du Barp : Mme BARDET

pouvoir à

Mme CORREIA

Mme PIQUEMAL

absente excusée

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN

pouvoir à

Mme DUFAURE

Commune de Salles : M. GEORGES

pouvoir à

M. BAUDE

Mme PASQUALE

pouvoir à

Mme DANIEL

Mr DUCOURNAU est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2021/12/06

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU
DE BELIN-BELIET**

Rapporteur : Bruno BUREAU

Exposé :

Cette délibération entre dans le cadre du projet de nouvelle Gendarmerie sur la friche commerciale de l'ancien SUPER U à Belin-Béliet. La parcelle concernée porte le numéro AS 130 d'une superficie de 5984 m² et est destinée à accueillir les locaux de la nouvelle gendarmerie, les logements de fonction des gendarmes ainsi que 7 logements sociaux en locatifs. Le maître d'ouvrage de l'opération est Gironde Habitat pour l'ensemble.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L 153-48,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 19/11/2015 relative à la modification des statuts et à la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16/12/2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme et carte communale ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2019/03/03 en date du 7 mars 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Belin-Beliet ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Belin-Beliet a pour objectif la suppression de l'emplacement réservé n° 15 (réalisation de 100% de logements sociaux), la modification des obligations minimales, en zone UA, pour le stationnement automobile des constructions à destination de logements de fonction ainsi que la

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 31/12/21

publié ou notifié le 31/12/21

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 décembre 2021

